

COMMUNE DE ST GENES DU RETZ

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix du mois d'Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Mr Gilles MAS, Maire.

Effectif légal du conseil municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 10
Quorum : 6
Pouvoirs :
Le quorum est constaté.
La séance est ouverte à 19H00

Pouvoirs : M. Moret donne pouvoir à M. Servièrre
M. Fouilloux donne pouvoir à M. Vialard
Mme Gruet donne pouvoir Mme Dumarchey

Conseillers	P	E	A
Maryline CERCY	X		
Guylaine DUMARCHEY	X		
Patrice FOUILLOUX		X	
Valérie GRENOUILLAT	X		
Odile GRUET		X	
Laurent JAHARD	X		
Gilles MAS	X		
Eric MORET		X	
Nicolas SERVIERE	X		
Frédéric VIALARD	X		
P : Présent, E : Excusé, A : Absent			

Secrétaire de séance : Mme Dumarchey

LE CONSEIL MUNICIPAL EST ENREGISTRE.

Mr le Maire sollicite un volontaire pour exercer la fonction de secrétaire de séance. Personne ne souhaitant tenir ce rôle, Mr le Maire demande à Mme DUMARCHEY d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Mr le Maire demande si des remarques particulières sont à apporter au PV du 26/03/2025. Aucune remarque n'est apportée.

Le procès-verbal du 26/03/2025 a été signé par le Maire, Mr Gilles MAS et la secrétaire de séance, la 1^{ère} Adjointe, Mme Guylaine DUMARCHEY.

I. Décisions du Maire

Décision N°2025.08 :

Signature du devis auprès de l'entreprise Signaux Girod (marquage au sol) pour un montant de 2 420.88 euros.

Décision N°2025.09 :

Signature du devis de l'entreprise Cormier (réparation station d'épuration pour un montant de 390.00 euros.

II – Compte financier unique 2024 du Budget Annexe Assainissement

Rapporteur Mme DUMARCHEY Guylaine.

Le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Assainissement est dressé par le comptable et s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 24 245.93 €
- Recettes 21 610.49 €

Soit un déficit de fonctionnement de : - 2 635.44 €

Section d'investissement :

- Dépenses 5 560.00 €
- Restes à réaliser 5 535.00 €
- Recettes 12 175.22 €

Soit un excédent d'investissement de : + 6 615.22 €

Mr le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

L'exposé de Mme DUMARCHEY Guylaine étant entendu, aucune observation ni réserve n'étant signifiées par les membres du Conseil Municipal, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline		X	
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice		X	
GRENOUILLAT Valérie		X	
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles			X
MORET Eric		X	
SERVIERE Nicolas		X	
VIALARD Frédéric		X	
TOTAL DES VOIX	3	6	1

Le conseil refuse l'approbation du compte financier unique du budget annexe assainissement dressé pour l'exercice 2024 par les comptables de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III - Affectation du résultat de l'exercice 2024 du Budget Annexe Assainissement.

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en refusant le compte financier unique du budget annexe Assainissement.

Mr le Maire rappelle que l'affectation peut se faire soit en report d'excédent ou en déficit sur le budget de fonctionnement de l'année N ou en affectation en réserves d'investissement si le résultat est positif. Dans ce deuxième cas le montant est transféré en investissement et ne saura être retransféré en fonctionnement.

Les résultats conformément au compte financier unique se présentent comme suit :

<u>Reports</u> (rappel) :	
Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	+44 581.44 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure	+ 49 562.07 €
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement	+ 51 196.66 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement	+ 46 926.63 €

Mr le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe principal comme suit :

✚ Affectation en réserve d'investissement (1068) :	0.00 €
✚ Report excédent de fonctionnement (002) :	46 926.63 €

Aucune observation ni réserve n'étant signifiées par les membres du Conseil Municipal, Mr le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline	X		
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice	X		
GRENOUILLAT Valérie	X		
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles	X		
MORET Eric	X		
SERVIERE Nicolas	X		
VIALARD Frédéric	X		
TOTAL DES VOIX	10		

Le conseil municipal accepte l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe Assainissement tel que présenté plus haut.

IV - Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement 2025.

Mr le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif du Budget Assainissement 2025 qui est équilibré :

- **En fonctionnement** : dépenses et recettes pour un montant de 54084.46 €
- **En investissement** : dépenses et recettes pour un montant de 89 070.40€

Aucune observation ni réserve n'étant signifiées par les membres du Conseil Municipal, Il propose de passer au vote afin d'approuver le Budget Primitif 2025 tel que présenté ci-dessus.

Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline		X	
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice		X	
GRENOUILLAT Valérie		X	
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles	X		
MORET Eric		X	
SERVIERE Nicolas		X	
VIALARD Frédéric		X	
TOTAL DES VOIX	4	6	

Le conseil municipal refuse d'approuver le compte primitif du budget annexe Assainissement 2025.

V - Compte financier unique du budget principal de la commune 2024.

Rapporteur Mme DUMARCHEY Guylaine.

Le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune est dressé par le comptable et s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 244 236.93 €
- Recettes 236 812.90 €

Soit un déficit de fonctionnement de : - 7 424.03 €

Section d'investissement :

- Dépenses 66 519.50 €
- Restes à réaliser 54 163.00 €
- Recettes 29 147.55 €

Soit un déficit d'investissement de : - 37 371.95 €

Mr le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

L'exposé de Mme DUMARCHEY Guylaine étant entendu, aucune observation ni réserve n'étant signifiées par les membres du Conseil Municipal, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline		X	
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice		X	
GRENOUILLAT Valérie		X	
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles			X
MORET Eric		X	
SERVIERE Nicolas		X	
VIALARD Frédéric		X	
TOTAL DES VOIX	3	6	1

Le conseil refuse l'approbation du compte financier unique du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2024 par les comptables de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII - Affectation du résultat de l'exercice 2024 du Budget Principal.

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en acceptant refusant le compte financier unique du budget principal de la commune.

Mr le Maire rappelle que l'affectation peut se faire soit en report d'excédent ou en déficit sur le budget de fonctionnement de l'année N ou en affectation en réserves d'investissement si le résultat est positif. Dans ce deuxième cas le montant est transféré en investissement et ne saura être retransféré en fonctionnement.

Les résultats conformément au compte financier unique se présentent comme suit :

<u>Reports :</u>	
Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	+ 105 406.82 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	+ 241 389.23€

<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	+ 68 034.87 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement :	+ 233 965.20 €

Mr le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la commune comme suit :

🚧 Affectation en réserve d'investissement (1068) :	0.00 €
🚧 Report excédent de fonctionnement (002) :	233 965.20 €

Aucune observation ni réserve n'étant signifiées par les membres du Conseil Municipal, Mr le Maire propose de passer au vote.

Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline	X		
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice	X		
GRENOUILLAT Valérie	X		
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles	X		
MORET Eric	X		
SERVIERE Nicolas	X		
VIALARD Frédéric	X		
TOTAL DES VOIX	10		

Le conseil municipal approuve ou refuse l'affectation du résultat de l'exercice 2024 du Budget Principal tel que présenté plus haut.

VIII - Délibération portant sur la fixation des taux d'imposition pour 2025

Mr le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Les taux de taxes appliqués en 2024 étaient :

- THS : 6.00 %
- TFB : 20.70 %
- TFPNB : 42.80 %

	Taxe habitation secondaire (THS)		Taxe foncier propriétés bâties (TFBP)		Taxe foncière propriétés non bâties (TFPNB)	
2024	Taux moyens	Taux plafonds	Taux moyens	Taux plafonds	Taux moyens	Taux plafonds
Taux communaux au niveau national	23,88%	59,70%	39,74%	99,35	51,08%	127,70%
Taux communaux au niveau départemental	23,45%	58,63%	44,94%	112,35%	84,71%	211,78%

Mr le Maire propose d'appliquer les taux communaux au niveau départemental soit :

- THS : 23.45 %
- TFB : 44.94 %
- TFPNB : 84.71 %
-

L'exposé entendu n'appelle aucune contre-proposition.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'approuver le vote des taux d'imposition pour 2025 tel que présenté ci-dessus et propose de passer au vote.

Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline		X	
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice		X	
GRENOUILLAT Valérie			
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles		X	X
MORET Eric		X	
SERVIERE Nicolas		X	
VIALARD Frédéric		X	
TOTAL DES VOIX	3	6	1

Le conseil municipal refuse d'approuver le vote des taux d'imposition pour 2025 tels que présenté par Mr le Maire.

Mr le Maire reconduit les taux appliqués en 2024 pour 2025.

XII - Budget Primitif 2025 du Budget Principal.

Mr le Maire présente au conseil municipal le Budget Primitif 2025 de la commune qui est équilibré :

- **En fonctionnement** : dépenses et recettes pour un montant de 454 089.91 €
- **En investissement** : dépenses et recettes pour un montant de 345 133.70 €

Mr le Maire demande si les documents qui ont été adressés aux membres du Conseil Municipal appellent à des remarques.

Il demande au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté ci-dessus et propose de passer au vote.

Résultat du vote nominatif

CONSEILLERS	VOTE « POUR »	VOTE « CONTRE »	ABSTENTION
CERCY Maryline		X	
DUMARCHEY Guylaine	X		
FOUILLOUX Patrice		X	
GRENOUILLAT Valérie		X	
GRUET Odile	X		
JAHARD Laurent	X		
MAS Gilles			X
MORET Eric		X	
SERVIERE Nicolas		X	
VIALARD Frédéric		X	
TOTAL DES VOIX	3	6	1

VI Questions diverses

Mr Vialard informe Mr le Maire qu'il ne souhaite pas que l'on communique son numéro personnel aux administrés suite au compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars dernier. Mr le Maire explique que seul Mr Servière a donné son accord concernant ce point.

Fin de séance à 19h45

Signature 1^{ère} adjointe

Signature du maire